

Ressources budgétaires pour 1994 - Droits d'inscription dans les Bibliothèques Municipales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les droits d'inscription dans les Bibliothèques Municipales, étant précisé qu'une distinction a été opérée en fonction de l'origine géographique des usagers.

	1993	1994		
		Besançon	District	Autres
Droit d'abonnement annuel				
Bibliothèque				
. jusqu'à 18 ans	gratuit	gratuit	gratuit	50 F
. à partir de 18 ans	50 F	60 F	80 F	180 F
	(sans distinction d'origine géographique)			
Supplément discothèque				
. jusqu'à 16 ans	gratuit	gratuit	gratuit	50 F
. de 16 à 18 ans	gratuit	30 F	30 F	100 F
. à partir de 18 ans	inclus dans le tarif Bibliothèque	60 F	80 F	180 F
Remplacement pour carte perdue				
. moins de 18 ans	5 F	6 F	6 F	50 F
. plus de 18 ans :				
- bibliothèque	50 F	60 F	80 F	180 F
- supplément discothèque	gratuit	60 F	80 F	180 F
	inclus dans le tarif Bibliothèque			
Remplacement boîtier CD	10 F	10 F	10 F	10 F
Remplacement pochettes CD	10 F	10 F	10 F	10 F
Pénalités pour document non rendu	50 F	75 F	75 F	75 F
Copie d'après micro-films (nouveau) : 5 F/l'unité				

Cette mesure serait applicable dès le 1^{er} mars 1994.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.